Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-212900401-20251216-20251216_03-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU CONQUET	
DATE DE CONVOCATION : Le 10 décembre 2025 **DATE D'AFFICHAGE :** Le 10 décembre 2025 **NOMBRE DE CONSEILLERS :** En exercice : 23 Présents : 19 Votants : 22 **TRANSMIS A LA PREFECTURE LE :** 18 décembre 2025 **REÇU EN PREFECTURE LE :** 18 décembre 2025	***Le 16 décembre 2025*** *à 19h15 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MILIN, Maire.* *Etaient présents : tous les membres en exercice, sauf :* *E. CARRERE, pvr à E. RINNERT, Ch. VAN KESTEREN, pvr à F. BIZIEN, N. BRENGARTH TOUSCH, pvr à F. BIDAN, Ph. HAMON (arrive à 20h15).* *P-E. GUILHAUMON-LAPERNAT, absente et non représentée.* *T. STIENNE et A. HUELVAN sont désignés en tant que secrétaires de séance.*

DCM 20251216.03 – Demandes de subventions 2026 au titre de la DETR et de la DSIL Création d'un pôle santé

Elus rapporteurs : F. BIDAN, 1ère adjointe déléguée aux finances, et le Maire.
Question examinée et approuvée : en commission finances et administration générale le 10 septembre 2024 puis le 9 décembre 2025.

Le Conseil municipal unanime a mandaté le maire pour acheter la carcasse du supermarché de la place Charles Minguy, qui accueille toujours le UTILE et a vocation à devenir également une maison de santé pluridisciplinaire.

L'objectif des élus et du collectif des professionnels de santé est de consolider le commerce local, essentiel à l'année pour les Conquétois, mais aussi et surtout d'améliorer la qualité du travail de professionnels de santé, garantir un bon accueil à tous les patients, y compris les PMR et d'étoffer l'offre de soins. Il est essentiel de disposer d'une offre de soins pérenne et complète sur la commune.

Ce pôle renforcera et développera également le soutien apporté par les professionnels de santé conquétois, *qui viennent d'obtenir une labellisation « Maison de Santé » de l'ARS*, aux praticiens et patients des îles de la mer d'Iroise.

Il s'avère que, en regard des contraintes fortes du site situé en centralité, qui permet de développer les services attendus sans artificialisation ou développement de l'offre de stationnement tout en consolidant la vie du centre-bourg, le montant prévisionnel des travaux évalué par l'architecte missionné par la commune, qui a effectué un travail de faisabilité et d'étude préalable de grande qualité, dépasse les prévisions des professionnels de santé.

Pour permettre la concrétisation du projet et le service de haut niveau dû aux Conquétois et aux habitants des îles, le principe d'une maitrise d'ouvrage communale des travaux a été adopté.

La charge de l'acquisition est de 543 391 €, le **montant prévisionnel des travaux s'élève à 1 622 000 €** + 300 000 € de maitrise d'œuvre, frais annexes et aléas soit 2 465 391 € HT.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-212900401-20251216-20251216_03-DE

Une première aide de 180 000 € au titre de la DSIL 2025 a été accordée par l'Etat mais les fonds friche sollicités n'ont pas été obtenus.

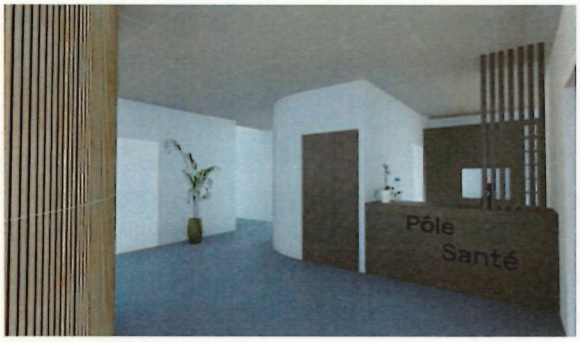
Lors d'une visite du site le 10 novembre 2025, le Préfet a invité le Maire à déposer une nouvelle demande de DETR – DSIL pour permettre la concrétisation d'un projet de Santé essentiel pour les habitants et visiteurs de la commune et des îles de la mer d'Iroise.

Il est donc proposé de solliciter à nouveau la DETR – DSIL 2026, pour un montant global de 500 000 €.

Dépenses en € HT		**Recettes**	
Acquisition	543 391	Vente de la cellule commerciale (espérée)	300 000
Maitrise d'œuvre	140 000	Autofinancement - emprunt	1 385 391
Etudes annexes	60 000	Etat DSIL	180 000
Travaux	1 622 000	CD29 (espéré)	100 000
Aléas	100 000	**DETR – DSIL 2026**	**500 000**
	2 465 391		2 465 391



Vue sur l'entrée "Pôle Kinâ"



Vue intérieure de l'accueil

Le Conseil municipal,

Sur proposition du Maire et ouï son exposé,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'appel à projet DETR – DSIL 2026 parvenu en mairie le 21 novembre 2025,
Vu les échanges avec Monsieur le Préfet le 10 novembre 2025,
Vu l'avis de la commission finances et administration générale formulé comme suite à sa réunion du 9 décembre 2025, ouverte à l'ensemble des élus intéressés,
Vu la note de synthèse adressée à tous les élus le 10 décembre 2025,

Considérant qu'il est essentiel de consolider et d'étoffer l'offre de soins pour les Conquétois et les habitants des îles de la mer d'Iroise,

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-212900401-20251216-20251216_03-DE

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Mandate le Maire pour solliciter la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux ou la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2025 à hauteur de 500 000 €au soutien du projet de la « Pôle santé pluridisciplinaire » de la place Charles MINGUY.

Fait au Conquet le 16 décembre 2025
Le Maire,
Jean-Luc MILIN

